

# Du Livre Vert au Livre Blanc de la FISAF

## Annexe 2 RAPPEL DE LA DÉMARCHE

L'ensemble des articles de la Convention des Droits des Personnes Handicapées constitue le socle aussi bien du Livre Vert que du Livre Blanc de la FISAF. Avec la CDPH, la notion de personne nous renvoie aux droits de l'individu à agir, à donner du sens et de la valeur à sa vie, à son environnement et plus largement au monde de relation qui l'entoure. Dans ce contexte être une personne signifie être capable d'autodétermination (c'est-à-dire. gérer les conditions qui nous déterminent), ne pas subir de domination et transformer un « je ne peux pas » en un « je peux » force de l'agir. C'est également pouvoir développer les conditions de coopération interpersonnelles.

## L'action est au premier plan du Livre Blanc et structure les recommandations de la FISAF



**Le Livre Vert de la FISAF** a pour ambition d'apporter un début de réponse à la question :

- **À partir de quel socle de pensée partagée** devons-nous et pouvons-nous agir ensemble concrètement ?



**Le Livre Blanc de la FISAF** a pour ambition entre autres de répondre aux questions suivantes :

- **Comment pouvons-nous par nos actions** produire les réponses les plus pertinentes pour développer, renforcer les droits des personnes - enfant, adolescent, adulte – à agir par et pour eux même ?
- **Comment au-delà des apprentissages scolaires** pouvons-nous éduquer à la citoyenneté les enfants en situation de handicap et développer leurs capacités, leurs facultés à exercer des choix non soumis à la domination de systèmes, d'individus ou de groupe ?
- **Quel type d'action concrète engageons-nous** pour que la réponse apportée aux deux questions qui précèdent trouve leurs efficacités dans le développement de nos organisations, de nos choix stratégiques aussi bien sur nos territoires que dans nos rapports avec les pouvoirs publics et les financeurs de nos actions ?

## Du Livre Vert au Livre Blanc

Chacun des chapitres du **Livre Vert** est composé d'un argumentaire contextualisant des défis en référence à un positionnement néo-républicain de l'action sociale et médico-sociale. Le **Livre Vert** se fonde sur la non-domination, le respect des valeurs de liberté d'égalité et de fraternité et les principes énoncés par les droits de l'homme.

Il est composé actuellement de 5 chapitres traitant des articles 5, 8, 19, 24, 26, 27 et 28 de la CDPH. Chacun de ces chapitres propose des défis qui sont propres à l'article traité et des défis transversaux à l'ensemble des sujets abordés.

C'est sur le corpus ainsi constitué que se construit le **Livre Blanc** sur la base d'une reformulation en termes d'actions concrètes des défis du **Livre Vert** (cf. infra : Des défis à l'action)

## Des Défis à l'action

### Chapitre 1 : Autonomie de vie et inclusion dans la société

#### 1 - Le défi de l'autodétermination :

**Quelle est la valeur de la liberté sans les conditions de pouvoir en faire usage ?**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Les fonctionnements institutionnels qui favorisent la réalisation d'une société inclusive et solidaire.

#### 2 - Liberté de choix et non-domination :

**Être libre c'est être un citoyen doté de droit dans une société juste et solidaire.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : L'exercice de la pleine et entière citoyenneté des personnes en situation de handicap et la mise en oeuvre de la liberté de choisir fondée sur le principe de non-domination.

*Défi*  
collectif  
IR HDF

**3- Promouvoir la capacité d'agir dans la complexité : pour le développement d'une éthique situationnelle.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La participation et l'accompagnement par le développement de la capacité d'agir des personnes sur la base de principes éthiques liée aux situations rencontrées.

*Défi*  
collectif IR  
Grand Sud

*Défi*  
collectif  
IR AURA

#### **4- Pour en finir avec le paternalisme : passer d'une logique des besoins à une logique des droits.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La mise en oeuvre d'actions non plus fondée sur une logique de besoins définie par autrui (individus, groupes, politiques publiques...) mais de la demande (écoute des besoins définis par la personne) et les droits.

## **Chapitre 2 : À partir de quel socle partagé devons-nous et pouvons-nous agir concrètement pour une école inclusive ?**

### **1 - Une vision élargie du projet inclusif et des publics.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La place des élèves reconnus handicapés et la place de tous les autres élèves ainsi que les rapports entre les enseignants et tous les professionnels de l'école.

### **2- Programmer à court terme la désinstitutionnalisation sans abandonner la protection des personnes et des personnels.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La primauté à l'accessibilisation de l'école, ce qui ne suppose pas la disparition des actions relevant du soin et de l'éducation spécialisée mais qui envisage concrètement, dans l'école, la place non seulement au niveau physique, mais également dans l'organisation du travail d'éducation des élèves en situation de handicap.

### **3 - Permettre pour chaque enfant une scolarité pleine et entière à l'école ordinaire.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La transformation de l'environnement de la scolarité ordinaire afin que le parcours scolaire conduise les professionnels (éducatifs et rééducatifs) à travailler ensemble sans pour autant découper l'enfant en autant de « prise en charge » qu'il aurait de besoins.

*Défi*  
collectif  
IR HDF

### **4 - Une vision de l'égalité qui englobe le concept d'équité.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Les actions qui retiennent le paradigme « inclusif » et s'attache au passage de l'égalité à l'équité dans l'école ouvrant ainsi sur la construction d'une conception de l'égalité qui intégrerait l'équité.

## 5 - Investir dans la recherche.

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La place de la recherche et sa diffusion, la formation de ce celles et ceux qui en ont besoin - enseignants de terrain, cadres... - et sur les recherches qui prennent en compte le « travailler ensemble ».

## 6 - Travailler ensemble.

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Les liens et l'action collective dans une perspective d'accessibilisation de l'école. Le travailler ensemble, la co-construction du travail scolaire en croisant les expertises. La corresponsabilité des projets, le travail collectif en milieu ordinaire...

Les nouveaux métiers en mesure de recréer le lien social nécessaire à l'action et la responsabilité collective qui en découle.

## Chapitre 3 - Pour l'égalité et la non-discrimination des personnes en situation de handicap.

### 1 - Autodétermination, autonomie et prise de décisions.

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La promotion des actions, à tous les stades du parcours de vie, qui favorisent l'éducation à l'autodétermination et la prise de décisions, l'autonomie comportementale et l'autorégulation.

### 2 . L'accès à l'autonomie.

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La lutte contre le traitement inégalitaire sans raison des personnes handicapées. La reconnaissance et l'application des droits fondamentaux, l'accessibilité physique, l'accessibilité informationnelle, l'accès aux soins de santé, l'accès à la Protection juridique.

### 3 . Promotion de la sensibilisation de la société à la situation des personnes en situation de handicap.

Sensibilisation au handicap dès les premiers âges de la vie, déstigmatisation et évolution des représentations sociales du handicap. Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : L'implication de la personne tout au long de son parcours en l'intégrant systématiquement aux différentes instances déployées dans son intérêt. Sur les résistances au changement et les préjugés, les barrières linguistiques et culturelles et la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation efficaces...

*Défi*  
collectif  
IR Nord-Est

## Chapitre 4 : La protection sociale des personnes en situation de handicap en France et en Europe : un socle indispensable pour l'exercice effectif des droits.

### **1 - L'unité de pilotage et de régulation des politiques publiques doit devenir la règle en matière d'organisation et de mise en oeuvre.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La dispersion des financements qui conduisent à des situations d'inégalité.

### **2 - L'universalité des droits des personnes doit être effective.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Les inégalités qui se sont creusées entre territoires tant du point de vue des prestations à la personne (APA, PCH) que du financement des établissements et des prestataires de service.

### **3 - L'égalité de traitement des personnes (prestations individuelles)**

qui doit être garantie ainsi que l'égalité de traitement des acteurs de santé intervenant auprès des personnes (aidants, professionnels...).

### **4 - Le financement des prestations individuelles et des activités d'accompagnement quelle qu'en soit la forme doit relever de la solidarité nationale.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Le transfert significatif des coûts de l'accès à l'ensemble des services en matière de santé, vieillesse et handicap sur les personnes concernées.

### **5 - Les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, pour une société plus inclusive, doivent relever d'une vision globale et être coordonnées.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : Les conditions nécessaires à l'effectivité des droits et à un système de protection sociale efficace permettant de solvabiliser des prestations, des accompagnements et des compensations aux diverses situations de handicap.

### **6 - Éviter que l'enjeu de l'accès aux soins soit traité en différenciant des catégories de population, mais reste bien une expression concrète de la solidarité nationale.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La prise en compte conjointe de l'école inclusive, des transports, de l'accessibilité, des accompagnements, de la formation des aidants...

### **7 - Éviter que l'enjeu de l'accès aux soins soit traité en différenciant des catégories de population mais reste bien une expression concrète de la solidarité nationale.**

Ce défi renvoie notamment aux actions qui entendent agir directement sur : La financiarisation du marché de l'aide et de l'assistance.

## CHAPITRE 5 - Travail et emploi : adaptation et réadaptation (professionnelle)

Sont concernées les actions qui entendent agir directement sur :

**1 - L'évolution des mentalités, des pratiques professionnelles et l'intégration** du paradigme d'action fondée sur les droits de l'homme, la cohésion sociale et le modèle social inclusif.

**2 - Le développement de préoccupation éthique et déontologique** dans les actions et les pratiques permettant aux acteurs de construire les réponses les plus justes au regard des situations rencontrées.

**3 - La production d'orientations politiques** prenant appui sur les normes des droits de l'homme, dans l'objectif de leur mise en oeuvre effective.

**4 - Dans le développement des moyens (techniques, informatiques...)** visant l'échange d'informations sur les stratégies de programmes d'action et les expériences à fort potentiel de reproduction.

**5 - La promotion de dispositions en vue de garantir aux personnes handicapées** le bénéfice de formations et de l'accompagnement nécessaire aux apprentissages ainsi qu'aux avancées technologiques.

**6 - L'intégration dans leurs programmes d'actions et de formations des aspects éthiques et les principes de conception universelle.**

**7 - Le développement de liens favorisant l'accompagnement au sein des entreprises et sur le lieu de travail.**